

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe

**Date :**Thu, 4 Apr 2024 09:17:12 +0000

**De :**Pauline Canada

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par le présent message je tiens à vous faire part de mon OPPOSITION à votre projet d'arrêté prévoyant l'autorisation d'une période complémentaire de déterrage du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024.

Comment peut-on déceimment autoriser et encourager la tuerie d'être vivants nocturnes en les acculant dans leur propre foyer de jour ?

La France est avec l'Allemagne le dernier pays d'Europe Occidentale à autoriser cette pratique barbare malgré l'opposition de 83% de la population au déterrage.

La vénerie sous terre est donc un massacre avalisé par l'Etat pour satisfaire la soif de tuer des chasseurs.

Vous feriez mieux de prendre exemple sur les départements qui n'autorisent plus la période complémentaire de chasse du blaireau tels que : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Côte d'Or, l'Hérault, le Var, le Vaucluse, les Vosges, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Le plus, les départements de l'Ariège, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Charente, de la Dordogne, du Doubs, de la Loire, du Morbihan, des Pyrénées Orientales, de la Seine Maritime, de la Haute-Saône, du Tarn, des Yvelines et de l'Yonne ne l'ont pas autorisé pour la première fois en 2021. En 2022, la Gironde, l'Isère et l'Ardèche ont rejoint cette liste.

Par ailleurs, il convient de signaler que les chasseurs n'hésitent pas non plus à massacrer des arbres pour atteindre les terriers ce qui impacte fortement l'environnement et les autres espèces cohabitantes, ainsi qu'à faire mutiler leurs chiens utilisés comme de vulgaires outils.

Sincèrement,

Pauline Canada